

République Française

Département de la Seine-Maritime

COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 09 mai 2022

Délibération N°4 du 09 mai 2022

Date de convocation **Etaient présents : (17)**
03.05.22 Maryline Fournier, Maire
 Michel Ménager, Christine Delcroix, Carole Dufils, Serge Planchon,
 Dominique Paul Adjointes,
 Pascal Ancelot, Benoît Boudet, Emmanuelle Duplessis Yaha, Patrick Jouen,
 Julien Ménard, Céline Obin, Véronique Obin, Isabelle Poulain, Gérard Sadé,
 Rachida Slamani, Arlette Vivet.

Nombre d'élus :
En exercice : 23 **Etaient Excusés : (6)**
Présents : 17
Votants : 21 Agnès Corruble ayant donné délégation à Isabelle Poulain, Philippe
 Gautrot, Mickael Lefebvre, Isabelle Normand ayant donné délégation à
 Maryline Fournier, Vincent Prié ayant donné délégation à Dominique Paul,
 Guy Sénécal ayant donné délégation à Christine Delcroix.

Secrétaire de séance : Rachida Slamani

Personnel Territorial Mise en application des 1607h

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Christine Delcroix, Adjointe au Maire

Rappelle au Conseil Municipal que la ligne de trésorerie est une ouverture de crédit qui permet de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour répondre à un besoin ponctuel de trésorerie.

Présente au Conseil Municipal la proposition de la Caisse d'Epargne Normandie dont les caractéristiques sont les suivantes :

| | |
|-------------------------------|--------------------------------------|
| Montant | 450 000€ |
| Durée | un an maximum |
| Taux d'intérêt | ESTER flooré à 0 + marge de 1.20% |
| Paiement des intérêts | chaque mois civil par débit d'office |
| Frais de dossier | Exonération |
| Commission d'engagement | 450€ |
| Commission de mouvement | Exonération |
| Commission de non utilisation | 0.25% |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ✓ de renouveler auprès de la Caisse d'Epargne Normandie la ligne de trésorerie de 450 000€,
- ✓ d'autoriser Madame le Maire à signer ledit contrat,
- ✓ d'autoriser Madame le Maire à procéder, sans autre délibération, aux demandes de versements des fonds et aux remboursements des sommes dues.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Maryline Fournier, Maire

